

PROCÈS-VERBAL

SONT PRÉSENTS :

Frédéric Desbiens (président), Andrée Bigelow (secrétaire), Nadine Esber (parent), Cédric Lafrance (parent), Chimene Aniabossou (parent), Lyn Cousineau (enseignante), Suzanne Osborne (enseignante), Mariette Vissi (technicienne en service de garde), Stéphane Mougeot (directeur)

EST ABSENTE :

Cyrcé Bastien (T.E.S. école)

1. Ouverture de la séance;

2. Adoption de l'ordre du jour;

RÉSOLUTION CE-21(CE 2023-2024)

Il est proposé par Mme Suzanne Osborne QUE l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout de 3 points au varia.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Adoption et suivi du dernier procès-verbal;

RÉSOLUTION CE-22 (CE 2023-2024)

Il est proposé par Mme Andrée Bigelow QUE le dernier procès-verbal soit adopté tel que présenté. Une correction doit être apportée à la date sur celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Parole au public;

5. Points de décisions :

5.1. Élection – Membre parent, vice-présidence;

RÉSOLUTION CE-23 (CE 2023-2024)

Avec le départ de Mme Karine Lapointe, parent et vice-présidente, M. Cédric Lafrance, substitut, est nommé à titre de membre à part entière du conseil d'établissement et il est nommé comme vice-président.

Avec le départ de Mme Karine Charbonneau comme substitut, de Mme Cindy Gamache comme substitut et avec la nomination de M. Cédric Lafrance comme membre officiel du conseil d'établissement, nous n'avons plus aucun substitut. Monsieur Stéphane fera des démarches auprès des parents de l'école pour trouver de nouveaux substituts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2. Élection – Représentant au comité de parent;

Après une courte explication du rôle d'un représentant de parent par Mme Andrée Bigelow, aucun membre ne s'est porté volontaire pour siéger, comme représentant, sur le comité de parent. Monsieur Cédric Lafrance aurait un potentiel intérêt, il y réfléchira. Nous devrions avoir une réponse d'ici la prochaine rencontre de notre conseil d'établissement.

6. Points de consultation :

6.1. Plan triennal et actes d'établissement (doit être consulté – fiches thématiques 9 et 21);

Le plan doit notamment indiquer, pour chaque école et pour chaque centre de formation professionnelle ou d'éducation des adultes, le nom, l'adresse et les locaux mis à sa disposition, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, sa destination autre que pédagogique, sa capacité d'accueil ainsi que les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan.

Ce plan est transmis à chaque municipalité ou communauté métropolitaine consultée. Il détermine ensuite, compte tenu de ce plan, la liste de ses écoles et, le cas échéant, de ses centres de formation professionnelle ou d'éducation des adultes et leur délivre un acte d'établissement.

Lorsque plus d'un établissement d'enseignement est établi dans les mêmes locaux ou immeubles, le centre de services scolaire détermine la répartition des locaux ou immeubles ou de leur utilisation entre ces établissements d'enseignement.

Chaque centre de services scolaire doit établir annuellement le plan triennal de répartition et de destination des immeubles et des actes d'établissement pour la prochaine année scolaire. Cet acte doit faire l'objet de consultation auprès du conseil d'établissement.

Les membres du conseil d'établissement doivent transmettre leurs commentaires et observations au plus tard le vendredi 19 avril 2024, à 16 heures.

Après consultation, pour faire suite au déménagement d'une des classes SAIS secondaire vers l'école secondaire Hormisdas-Gamelin cette année, on nous demande de vérifier si le Centre de services scolaire prévoit aussi, éventuellement, déménager la 2^e classe SAIS secondaire encore présente à notre école.

7. Points d'informations :

7.1. Formation obligatoire des membres du conseil d'établissement;

Pour faire suite à la demande du président et après avoir questionné les membres, nous convenons que tous les membres du conseil d'établissement ont rempli leur engagement et que le dossier est clos.

7.2. Fonds à destination spéciale – suivi;

Nous avons regardé chaque projet des fonds à destination spéciale. Madame Lyn Cousineau a complété l'information manquante pour le FDS-HUMEUR. Cette somme était réservée pour la bibliothèque.

Avec les sommes restantes pour des activités et avec l'annonce que nous pourrions tenir des activités de fin d'année, d'une journée complète, lors de la journée du vendredi 21 juin 2024, on nous demande de trouver des bénévoles et de commencer planifier cette journée.

8. Varia :

8.1. Sorties – Classe SAIS prim;

RÉSOLUTION CE-24 (CE 2023-2024)

Deux sorties sont proposées aux membres du conseil d'établissement pour les élèves de la classe SAIS primaire.

Il est proposé par Mme Lyn Cousineau QUE ces activités soient approuvées telles que présentées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2. Le projet – Cour d'école;

L'année dernière, notre le projet, déposé au ministère par notre école, n'a pas été retenu. Nous avons déposé cette année le même projet de 110 000 \$. Nous espérons que notre projet soit retenu cette année par le ministère.

Quelques membres se questionnent sur les besoins urgents de l'état actuel de nos deux cours d'école qui ne répondent plus aux normes de sécurité et de convivialité que nous souhaitons offrir à nos élèves. Des problèmes tels que le manque d'équipements de jeu adéquats et le revêtement usé nécessitent des correctifs.

Doit-on être proactif devant l'incertitude que notre projet soit accepté? Les membres se questionnent, malgré les coûts d'une revitalisation d'une cour d'école, pour amasser des fonds ou créer une fondation pour arriver à nos fins. Une démarche se faite par la direction afin de questionner et de recueillir toutes les informations nécessaires avant d'entreprendre nos démarches.

8.3. Comité Vert;

Avec la belle initiative de ce comité, l'école recevra un don de 920 \$ pour la création d'un petit écocentre. Ce petit écocentre nous permettrait de récupérer, entre autres, des piles, des crayons-feutre, des stylos, des lunettes, etc. Les membres du comité, après consultation, décideront des items qui seront ramassés et recyclés par l'école. Les élèves seront éventuellement amenés à apporter à l'école tous les items à être recyclés.

9. Communications :

9.1. Parole au délégué du comité de parents;

Présentement, nous n'avons plus de représentant au comité de parents.

9.2. Parole au personnel de soutien/service de garde;

9.3. Mot du personnel enseignant;

Madame Suzanne Osborne a partagé un bon coup de quelques éducatrices et de quelques surveillantes du midi qui s'assurent que les élèves trient adéquatement leurs déchets entre ce qui est jetable, compostable ou recyclable dans l'une de nos cafétérias. La technicienne du service de garde, Mme Mariette Vissi, fera un suivi auprès des autres éducatrices et surveillantes que l'on puisse faire de même dans les autres cafétérias.

9.4. Mot de la direction;

Point 1 :

L'école Saint-Michel de Gatineau est fière de recevoir, le samedi 16 mars 2024, la Demi-finale du Championnat international des jeux mathématiques et logiques de l'Association Québécois des Jeux Mathématique (AQJM).

C'est un concours unique et différent, dans lequel des élèves devront utiliser leur logique pour répondre à des questions ludiques à saveur mathématique.

Nous recevrons une cinquantaine d'élèves de la région, dont 12 élèves de notre école pour cette demi-finale.

Point 2 :

Avec la désuétude de la flotte des portables des classes enrichies, nous avons entamé des démarches auprès du Centre de services scolaire et du Service des ressources informatiques afin de renouveler ceux-ci. Nous avons eu confirmation que ces portables seront remplacés par une flotte de 26 IPAD, 26 portables et que nous recevrons deux chariots mobiles, dont un payé par le budget de l'école.

9.5. Mot de la présidence;

Monsieur Frédéric Desbiens remercie tous les membres pour leur participation, en présentiel ou en TEAMS, à cette rencontre.

10. Levée de l'assemblée.

RÉSOLUTION CE-25 (CE 2023-2024)

Il est proposé par Mme Andrée Bigelow QUE la rencontre soit levée à 19 h 20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Frédéric Desbiens
Président

Stéphane Mougéot
Directeur